Elle dénonce un « viol » à la gare de Quimper par un individu de « type caucasien » et finit en GAV pour dénonciation de faits imaginaires : l'ADN retrouvé sur la culotte de la victime est celui d'un clandestin africain qui fait l'objet d'une OQTF

17/12/2022 à 9h55



La vérité a fini par éclater. Il n'y a pas eu de viol samedi 3 décembre 2022 dans les toilettes publiques de la gare de Quimper. La prétendue victime, une femme de 23 ans, avait porté plainte. Vendredi 16 décembre, elle a été jugée et condamnée pour dénonciation de faits imaginaires dans le cadre d'une procédure dite de plaider-coupable (CRPC-déferrement).

[…]

Trace ADN et identification d’un suspect

La police a poursuivi ses investigations. **L’ADN d’un homme a été retrouvé sur la culotte de la victime.** Le 3 décembre, elle a bien eu un rendez-vous, pris sur une application mobile, et **un rapport sexuel. Ce dernier s’est mal passé.**

L’avocate de la défense a poursuivi : « ***Cet acte sexuel a été violent et Madame n’a pas osé expliquer ce qui s’était passé.*** *Elle avait honte et a inventé cette histoire de viol. Par la suite, elle a été prise au piège de ses propres déclarations* ». L’ADN est celui d’un jeune homme d’origine africaine. Il a été interpellé.

Trois mois de prison avec sursis

Or, la plaignante avait dit qu’elle avait été abusée par un individu de type caucasien. Elle a aussi refusé la confrontation. Jeudi 15 décembre, elle a été à son tour placée en garde à vue et poursuivie pour dénonciation de faits imaginaires. Elle a reconnu avoir menti. Les réquisitions du parquet ont été confirmées, soit trois mois de prison avec sursis, 500 euros d’amende et la réalisation d’un stage de citoyenneté.

Un homme risque l’expulsion

Le jeune homme, victime de la dénonciation, faisait l’objet d’une Obligation de quitter le territoire français (OQTF). Il se trouve actuellement dans les locaux du centre de rétention de Brest et risque d’être expulsé.

actu.fr